
Refus des temps partiels, des disponibilités, des détachements :

Le rectorat décrète la mobilisation générale !

Pourquoi ça bloque cette année ?

Cette année pour la première fois, plusieurs centaines de demandes de temps partiels, de disponibilités et de détachements ont été refusées par l'académie de Paris. Cette situation inédite est la conséquence d'une politique gouvernementale qui axe toute sa communication sur la mise en place des CP (et des CE1 en REP+) dédoublés. Sur Paris, cela nécessite la création de 132 postes. Le ministère a doté Paris de seulement 107 postes supplémentaires et, pour combler la différence, le choix de l'académie a été de supprimer une grande partie des PDM (plus de maîtres que de classes) et de fermer des classes (86 fermetures pour 11 ouvertures).

Mais au-delà de la création sur le papier de 132 postes, le dédoublement des CP et CE1 nécessite la présence de 132 enseignant.e.s à temps plein. Le ministère, mettant la charrie avant les bœufs (les bœufs, c'est nous!), n'a pas ouvert les postes au concours nécessaires pour mener à bien ces dédoublements. Le DASEN a donc entrepris, via une circulaire en forme d'ordre de mobilisation générale, de réquisitionner une majorité des personnels ayant demandé des temps partiels ou des disponibilités. Actuellement, seuls les temps partiels de droit et ceux des parents - en réalité des mères - d'enfants de moins de 8 ans

ainsi que quelques temps partiels sur autorisation à 75 ou 80 pour 100 sur des critères arbitraires et non définis à l'avance (ce qui remet en cause tout principe d'équité et de transparence) par le rectorat ont été octroyés.

Le chantage du rectorat

Le DASEN, lors des réunions d'instances, légitime cette restriction des libertés par la menace d'embaucher des contractuel.le.s avec le chantage suivant : « Ou on maintient les personnels à temps plein sur leur poste, ou on recrute des contractuel.le.s ! » Cette présentation de la situation est bien entendu fallacieuse, la question qui se pose n'étant pas de savoir si l'académie va devoir embaucher des contractuel.le.s, mais combien elle va devoir en recruter. En effet, cela fait déjà quelques années que l'académie en recrute via Pôle-Emploi. À la rentrée 2018, le rectorat commencera l'année scolaire avec un déficit de 100 enseignant.e.s (alors qu'il y avait 100 enseignant.e.s en surnombre à la rentrée 2017). Plus généralement, comme le laissent entendre les annonces gouvernementales sur la Fonction publique, la politique macronienne a bien comme objectif à terme de remplacer les fonctionnaires par des contractuel.le.s et d'institutionnaliser la précarité comme une règle de fonctionnement pour la majorité des travailleurs et travailleuses.

Des conditions de travail toujours plus dégradées

Ce refus des temps partiels et des disponibilités s'inscrit par ailleurs dans un contexte général de dégradation majeure de nos conditions de travail et ne fait que les amplifier. À Paris, depuis le passage en 2013 à la semaine de 4 jours et demi, les conditions de travail se sont détériorées et cela s'est accompagné d'une augmentation des demandes de temps partiels. C'est dans ce contexte de pénibilité accrue de leur travail que les enseignant.e.s demandent, qui à travailler moins (pour celles et ceux qui le veulent/peuvent), qui à aller exercer leurs talents ailleurs (pour échapper aux loyers parisiens ou/et aux transports franciliens). Le refus généralisé du DASEN (hormis les quelques critères arbitraires qu'il a retenus officiellement ou officieusement pour arrondir les angles et faire passer la pilule de cette nouvelle politique) de prendre en compte la diversité et la complexité des situations per-

sonnelles est vécu par les personnels (celles et ceux qui ont fait une demande de temps partiel ou d'exeat cette année comme celles et ceux qui envisageaient de le faire un jour) comme une nouvelle agression insupportable.

Nous ne pouvons accepter cette sélection au cas par cas et exigeons que toutes les demandes soient satisfaites. Il est à craindre en effet que ces refus aient des conséquences importantes tant au niveau de la dégradation des conditions de travail que sur la santé des personnels qui se voient ainsi « mobilisé.e.s » contre leur volonté. Dans tous les cas, la dégradation des conditions de travail, que ce soit par la contrainte faite aux enseignant.es de travailler à 100% ou de rester éternellement à Paris, ou que ce soit par le recours à la contractualisation du métier, a pour corollaire une dégradation des conditions d'enseignement et donc d'apprentissage pour les élèves.

Sud éducation Paris revendique :

- l'augmentation du nombre de postes au concours et, si nécessaire, l'ouverture d'une liste complémentaire pour pallier dès la rentrée au manque de personnels,
- le renoncement au recrutement de nouveaux contractuels et la titularisation sans condition de tous les personnels contractuels déjà en poste qui le souhaitent,
- la satisfaction de toutes les demandes de temps partiels, de disponibilités et de détachement,
- une politique de mutations qui ne maintient pas ad aeternam les personnels de force dans l'académie.

Sud éducation Paris appelle les enseignant.e.s parisien.ne.s à se rassembler devant le rectorat de Paris (12 bd d'Indochine, 19^{ème}) mercredi 16 mai à 13h30 afin de porter ensemble ces revendications.